



14ème législature

Question N° : 26265	De M. Jacques Cresta (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Internet	Analyse > enfants. protection.
Question publiée au JO le : 07/05/2013 Réponse publiée au JO le : 17/09/2013 page : 9684		

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence de régulation dont souffre internet concernant les enfants. Il lui rappelle que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a récemment attiré l'attention des autorités sur cette problématique. Elle insiste sur le rôle que doivent jouer les adultes pour accompagner leurs enfants dans l'utilisation des outils numériques. Or ceux-ci ne sont pas toujours à même, du fait de leur propre méconnaissance de cet univers, d'exercer le contrôle nécessaire dans cet espace totalement libéralisé. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour mieux assurer leur protection, notamment quelles dispositions il compte mettre en œuvre pour sensibiliser les parents d'élèves aux dangers d'internet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place le portail internet responsable à la rentrée 2011-2012. Ce portail, destiné aux équipes éducatives et aux élèves, constitue un point d'accès centralisé à un ensemble de ressources du web ayant trait aux usages maîtrisés et responsables des TIC et de l'internet (<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>). Parallèlement, les textes des référentiels du B2I des niveaux école, collège, ont été revus en prenant en compte les évolutions des technologies et des usages tant des élèves que des enseignants. L'ensemble du corps enseignant est concerné par ces apprentissages. Cette formation aux TIC et à leurs usages est également inscrite à leur formation et certifiée par l'obtention du C2i2e. Enfin, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prend également en compte la dimension éducation aux médias qui, pour la première fois, se trouve spécifiquement inscrite dans un texte législatif. La formation des enseignants comprend une formation par le numérique et au numérique dans le cadre de la création des ESPE. En ce qui concerne les parents, bien qu'il ne comporte pas de contenu qui leur soit spécifiquement destiné, le portail internet responsable leur est accessible. Mais des ressources dédiées peuvent se trouver sur d'autres sites tels que ceux d'internet sans crainte, de la CNIL ou de diverses associations.